

Pour plus de renseignements et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, les conseillers du Pact Paris / Hauts-de-Seine, association missionnée par Grand Paris Seine Ouest, sont à votre disposition. Ceux-ci assurent l'instruction de votre aide et étudient l'ensemble des subventions auxquelles vous pouvez prétendre.



**PAR TELEPHONE AU**  
**01 55 17 19 60**  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

### DANS LES PERMANENCES LOCALES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

**Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt**  
le mardi et le vendredi de 9h30 à 12h

**Hôtel de ville de Chaville**  
le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h à 12h

**Centre administratif d'Issy-les-Moulineaux**  
le mardi de 13h30 à 16h

**Mairie de Meudon**  
le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 11h à 13h

**Centre social Millandy de Meudon-la-Forêt**  
le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h

**CCAS de Sèvres**  
le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30

**Centre administratif de Vanves**  
le mardi de 14h à 16h

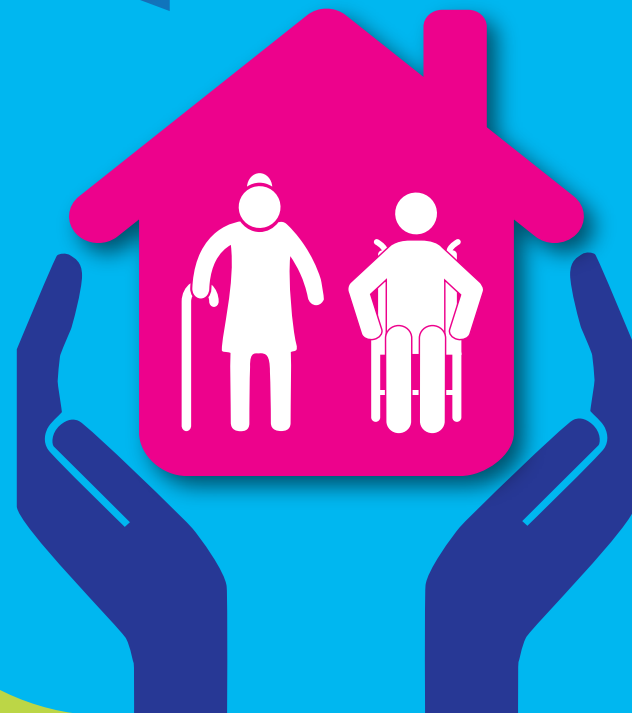
Grand Paris Seine Ouest s'engage en matière d'accessibilité, pour améliorer le quotidien de chacun et notamment des personnes handicapées, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

[www.agglo-gpso.fr](http://www.agglo-gpso.fr)



Imprimé sur du papier 100% recyclé  
Ne pas jeter sur la voie publique

**J'adapte mon habitat  
à mes besoins**



**La Communauté d'agglomération  
Grand Paris Seine Ouest  
vous accompagne dans la conception  
et la réalisation de vos travaux  
d'adaptation de votre logement.**

### **UN DISPOSITIF PERSONNALISÉ**

L'accompagnement par un ergothérapeute et un technicien spécialisés dans la conception et la réalisation de travaux d'adaptation

Le remboursement de la visite d'un ergothérapeute à votre domicile, dans la limite de 250€ (coût moyen d'une visite : 190€)

Une subvention d'un montant maximal de 3 000 € pour la réalisation de vos travaux



### **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF SI :**

- Vous habitez l'une des 7 villes de Grand Paris Seine Ouest.
- Vous êtes âgé(e) de plus de 70 ans (ou 60 ans, sur avis médical).
- Et/ou votre handicap est reconnu par la MDPH.

**Cette aide est octroyée, sans condition de ressources, à toute personne qui souhaite réaliser des travaux d'adaptation de sa résidence principale (parties privatives en copropriété), qu'elle soit propriétaire, locataire ou hébergée à titre gratuit.**

## **ACCOMPAGNEMENT AUTONOMIE QUOTIDIEN CONFORT**



### **LES CONSEILS D'UN ERGOTHERAPEUTE A DOMICILE**

Ce professionnel de santé vous aide à préserver et à développer votre autonomie dans votre environnement quotidien et vous conseille sur les projets d'aménagement les plus adaptés à vos besoins.

